



**HOPITAL
FOCH**

Pour votre santé, Foch s'engage

HOPITAL FOCH

COMPTES ANNUELS 2025

Conseil d'administration du 15 juin 2026

1. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 2025

Actif	Référence à l'annexe	31/12/2025 (selon ANC 2022-06)		31/12/2024 (selon ANC 2018-06)	
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Cessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	<i>note 4</i>	27 161 317	23 745 908	3 415 409	2 522 496
Immobilisations incorporelles en cours	<i>note 4</i>	3 023 198		3 023 197,76	3 775 395
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles	<i>note 4</i>	309 203 217	220 463 456	88 739 761	92 162 982
Terrains					
Constructions		207 777 118	140 530 086	66 647 032,23	71 233 199
Installations techniques, matériel et outillage industriels		72 480 922	61 823 893	10 557 029,18	10 511 270
Autres immobilisations		24 943 305	18 103 777	6 839 527,47	7 465 504
Immobilisations corporelles en cours	<i>note 4</i>	4 801 572	-	4 801 571,84	2 947 009
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières	<i>note 4</i>	2 183 768	393 179	1 790 579	2 126 592
Participations et Créances rattachées		395 679	393 179	2 500	2 500
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres créances dont dot. Art 50 LFSS		1 788 079	-	1 788 079	2 124 092
Total I		341 577 490	244 602 543	96 974 946	100 587 466
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	<i>note 5</i>	4 974 111	24 660	4 949 451	5 849 873
Créances clients, usagers et comptes rattachés	<i>note 6</i>	59 171 034	6 547 487	52 623 547	67 779 467
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	<i>note 7</i>	6 374 433		6 374 433	6 972 748
Charges constatées d'avance	<i>note 8</i>	913 457	-	913 457	1 363 009
Valeurs mobilières de placement	<i>note 8</i>	14 792 977		14 792 977	4 772 637
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	<i>note 8</i>	4 707 015	-	4 707 015	9 877 161
Total II		90 933 026	6 572 147	84 360 879	92 614 409
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion Actif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		432 510 516	251 174 691	181 335 825	193 201 875

Passif	Référence à l'annexe	31/12/2025 (selon ANC 2022-06)		31/12/2024 (selon ANC 2018-06)	
		Net	Net	Net	Net
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS	<i>note 9</i>				
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires					
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds statutaires					
Fonds propres complémentaires					
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation Nette					
Fonds propres consommables					
Subvention d'investissements					
Autres fonds associatifs					
TOTAL I		15 997 530		17 511 793	
FONDS REPORTES ET DEDIES					
Fonds reportés liés aux legs ou donations	<i>note 10</i>				
Fonds dédiés					
Total II		2 343 299		1 945 748	
PROVISIONS	<i>note 11</i>				
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
Total III		11 767 958		10 326 293	
Fonds dédiés					
sur subventions de fonctionnement					
sur autres ressources					
Total III bis					
DETTES					
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	<i>note 12</i>				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières diverses	<i>note 13</i>				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés					
Dettes des legs ou donations					
Dettes fiscales et sociales	<i>note 15</i>				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	<i>note 16</i>				
Autres dettes	<i>note 17</i>				
Instruments de trésorerie					
Provisions constatées d'avance	<i>note 18</i>				
Total IV		151 227 438		163 418 041	
Ecart de conversion Passif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)		181 335 825		193 201 875	

POSTES	31/12/2025 selon ANC 2022-06	31/12/2024 selon ANC 2018-06
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	8 763 819,94	9 029 964,31
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	28 774 658,15	30 361 529,89
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	305 145 686,77	291 620 060,66
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Produits des activités annexes		
Dotation Assurance Maladie		
Ressources de la Part Activité Assurance Maladie		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions		
Autres produits d'exploitation		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	4 122 277,20	3 144 973,17
Utilisations des fonds dédiés	244 947,70	675 333,36
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat	1 750,00	
produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	21 286 385,67	18 328 040,35
Autres produits	2 849 983,69	2 653 857,83
dont autres produits d'exploitation (comptes 75XXX)	365 489 541,74	350 506 043,91
Chiffre d'affaires	368 339 525,43	353 159 901,74
Total des produits d'Exploitation (I)		

POSTES		31/12/2025 selon ANC 2022-06	31/12/2024 selon ANC 2018-06
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		64 073 250,63	60 561 379,80
Variation de stock de marchandises		919 239,83	20 473,66
Autres achats et charges externes		92 467 576,96	96 624 641,02
Aides financières		76 000,00	75 140,00
Impôts, taxes et versements assimilés		20 147 330,98	20 657 408,75
Salaires		113 944 515,98	115 072 573,07
Cotisations sociales		49 494 867,00	46 581 293,01
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		15 624 362,45	14 870 302,56
Dotations aux provisions (actif circulant)		2 217 830,16	1 611 554,77
Dotations aux provisions (risques et charges)		3 119 087,62	2 322 930,02
Report en fonds dédiés		642 499,00	642 499,00
Autres charges d'exploitation			
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		1 297,10	
Aides financières			55 737,39
Autres charges		4 417 618,94	324 755,87
Total des charges d'Exploitation (II)		367 145 476,65	359 379 741,60
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		1 194 048,78	- 6 219 839,86
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		249 574,96	410 069,56
Reprises sur provisions, dépréciations		0	0
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers (III)		249 574,96	410 069,56
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées		2 142 836,18	2 222 402,50
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières (IV)		2 142 836,18	2 222 402,50
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		- 1 893 261,22	- 1 812 332,94

POSTES	31/12/2025 selon ANC 2022-06	31/12/2024 selon ANC 2018-06
Total des produits exceptionnels (V)	-	3 703 147,01
Total des charges exceptionnelles (VI)	-	585 029,75
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V- VI)	-	3 118 117,26
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	59 892,39	102 915,59
Total des produits (I + III + V)	368 589 100,39	357 273 118,31
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	369 348 205,22	362 290 089,44
EXCEDENT OU DEFICIT	- 759 104,83	- 5 016 971,13
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	14 154 000,00	14 154 000,00
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	14 154 000,00	14 154 000,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	14 154 000,00	14 154 000,00
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	14 154 000,00	14 154 000,00

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Notes

Note 1. Affiliation de l'Association et présentation de l'activité

L'Association Hôpital Foch est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901.

L'Association a pour objet d'assurer le fonctionnement et le développement de l'Hôpital Foch, établissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC), des écoles d'infirmières et de sages-femmes, et de la crèche, qui lui sont rattachées. L'ensemble immobilier où sont exercées les activités a été mis à la disposition de l'Hôpital, le 1^{er} janvier 1996 par la Fondation Maréchal Foch, qui en demeure propriétaire, selon une convention conclue entre l'Association et la Fondation. Le siège social de l'Association est situé 40, rue Worth à Suresnes.

L'Association a reçu confirmation de capacité en lits et places, d'autorisations d'activité de soins et d'utilisation d'équipements lourds par décision ministérielle du 19 décembre 1995. Elle a reçu confirmation de l'admission à participer à l'exécution du service public hospitalier par arrêté ministériel du 21 décembre 1995.

Textes de référence :

- Décret n° 92-776 du 31 juillet 1992 relatif au régime budgétaire et comptable des établissements publics de santé et des établissements de santé privés participant au service public hospitalier, et circulaires d'application,
- Ordonnance n° 96-346 du 24 avril 1996 portant réforme de l'hospitalisation publique et privée,
- Loi n° 03-1199 du 18 décembre 2003 portant sur le financement de la sécurité sociale pour 2004 (mise en place de la T2A),
- Décret n° 05-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses (EPRD), modifiant le code de la santé publique,
- Loi n°2010-879 du 21 juillet 2010 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST).

Activité 2025

L'année 2025 est marquée par une amélioration globale de l'activité, dans un contexte toujours contraint en ressources humaines, notamment paramédicales.

L'activité MCO poursuit sa progression (+3.3% en volume), portée à la fois par le développement de l'ambulatoire et une activité soutenue en hospitalisation complète (+4.3%), avec toutefois des dynamiques contrastées selon les spécialités.

L'activité des urgences (hors gynécologie) connaît une forte reprise, avec 46 099 passages, soit +32 % par rapport à 2024, traduisant l'impact positif de la réorganisation du service et la diminution des périodes de délestage engagée depuis fin 2024.

L'activité externe est en progression et atteint 494 532 passages, soit +5% par rapport à 2024.

L'activité des urgences (hors gynécologie) connaît une forte reprise, avec 46 099 passages, soit +32 % par rapport à 2024, traduisant l'impact positif de la réorganisation du service et la diminution des périodes de délestage engagée depuis fin 2024.

L'activité externe est en progression et atteint 494 532 passages, soit +5% par rapport à 2024, malgré des évolutions contrastées selon les secteurs (baisse de l'IRM, stabilité du scanner). Cependant, à noter que hors télésurveillance la hausse de l'activité externe est de 4 %.

La téléconsultation et la télésurveillance continuent d'être proposées aux patients. La téléconsultation reste globalement en léger recul, traduisant un moindre recours des patients, tandis que la télésurveillance poursuit son développement, portée par l'évolution des pratiques et le suivi renforcé des patients à distance, notamment par la mise en place en oncologie. La télé expertise se développe de façon plus modeste.

Note 2. Les principaux faits marquants de l'année 2025

L'année 2025 a été notamment consacrée à la mise en œuvre du plan de redressement des comptes initié en fin d'année 2024. En effet, les difficultés de recrutement du personnel soignant, le sous-financement des mesures salariales du SEGUR et l'inflation ont fragilisé la situation financière de l'hôpital ces dernières années. Les actions engagées en 2025 ont permis de rétablir une dynamique d'activité qui a permis de dépasser le niveau de la garantie de financement grâce à la réduction de la durée d'hospitalisation et ainsi rétablir un quasi équilibre des comptes.

L'autre fait marquant est la reprise avec l'Institut Curie de l'Institut Mutualiste Montsouris en novembre 2025, établissement qui se trouvait en cessation de paiement. Cette opération est une véritable opportunité pour nos établissements sur le plan médical mais également de la recherche.

L'institut Mutualiste Montsouris devenu le 1^{er} novembre 2025 l'Institut Médico-chirurgical Montsouris reste un établissement indépendant dans sa gestion et sur le plan financier. Un Groupe a été mis en œuvre constitué des trois établissements afin d'élaborer une stratégie commune.

Note 3. Principes et méthodes comptables

Le règlement ANC 2022-06 du 4-11-2022 relatif à la modernisation des états financiers, homologué le 30-12-2023, en lien avec le règlement ANC 2023-03, modifie le plan comptable général (PCG). Il est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ses principales modifications portent sur :

- la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel : les éléments exceptionnels sont désormais limités à ceux directement liés à un événement majeur et inhabituel, et complétés de certains éléments inscrits par nature en exceptionnel (enregistrements liés à des opérations fiscales comme les amortissements dérogatoires, changements de méthode et corrections d'erreur) ;
- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- la modification du plan de comptes, la modernisation et la réduction des modèles d'états financiers ainsi que la nouvelle présentation des informations en annexe.

Les comptes annuels 2025 sont présentés conformément aux dispositions légales et aux principes et méthodes définis par le Plan Comptable Général, modifié par le règlement n°2022-06 de l'ANC. La nomenclature budgétaire et comptable applicable aux établissements de santé privés d'intérêt collectif est définie par les arrêtés du 3 mars 1994, du 14 mars 1995 et 19 novembre 2003.

L'année 2025 est la première année d'application du règlement ANC n°2022-06 conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi, les documents de synthèse (bilan, compte de résultat et annexes) ont été présentés selon les principes du règlement ANC n°2022-06.

Les impacts financiers sur les comptes 2025 pour la première année d'application sont :

- Reclassement des produits exceptionnels en produits de gestion courante : cette rubrique comportait les quote parts de subventions d'investissements versées au résultat pour 3,9M€ reclassées en subventions d'exploitation
- Les charges sur exercices antérieurs et les pénalités sur marchés (-0,3M€) ont fait l'objet de reclassement en autres charges de gestion courante.
- La rubrique des transferts de charges a été reclassée en charges d'exploitation, soit 500K€ environ.
- Les charges constatés d'avance sont présentées dans les états financiers après les créances et avant les VMP

L'Hôpital applique également le règlement ANC 2019-06 relatif aux organismes à but non lucratifs.

Les états financiers ont été préparés sur la base du principe de continuité d'activité.

Le dispositif de sécurisation des recettes (SMA) instauré par le Ministère n'a pas été reconduit en 2025.

Les prévisions de trésorerie ont été établies jusqu'à la fin du premier trimestre 2027.

Elles ne font pas apparaître de tensions significatives sur la période.

A noter que l'Hôpital dispose de financements à court terme (ligne de crédit, réserve affecture et placements) non mobilisés à ce jour.

A la date d'arrêté des états financiers 2025 par le Conseil d'Administration, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui pourraient remettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation en 2026.

Budgets annexes « Ecoles et Instituts de Formation des Professionnels Paramédicaux »

Un budget annexe C « Ecoles et Instituts de Formation des Professionnels Paramédicaux et des Sages-Femmes » a été créé à compter du 1^{er} janvier 2005 par la circulaire DGCP/5C/DHOS/F4/2004 du 26 octobre 2004. Ce budget prend en compte les charges et produits imputables aux activités de formation concernées par les dispositions de l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales.

Les comptes de l'Association sont présentés sous une forme unifiée, intégrant les produits et les charges de l'IFSI.

Toutefois, l'IFSI disposant de financements spécifiques, il convient d'établir au sein des comptes unifiés de l'Association, un compte de résultat annexe pour traduire son activité. Ce compte de résultat fait l'objet d'une attestation du commissaire aux comptes de l'Association, qui est adressée au Conseil Régional d'Ile-de-France qui assure le financement de l'IFSI.

Focus sur les comptes du GCS LABORATOIRE FOCH et de L'OUEST PARISIEN

1- Composition du capital social

- L'Hôpital FOCH apporte en numéraire 1800 €
- La Cité des Fleurs apporte en numéraire 400 €
- Notre Dame du Lac apporte en numéraire 100 €
- L'UMIS apporte en numéraire 100 €
- Etablissement de Santé Mentale de Rueil-Malmaison & Neuilly-sur-Seine MGEN 100 €

2- Rattachement des charges et produits à l'exercice 2025

Les écritures suivantes ont été passées en 2025 pour traduire les opérations réalisées avec le GCS Laboratoire Foch et de l'Ouest Parisien, qui réalise des prestations d'analyses biologiques pour ses membres :

- Flux sortants (produits) liés :
 - aux coûts engagés par l'hôpital FOCH dans le cadre de l'exploitation commune du laboratoire situé sur son site et qu'il refacture au GCS (refacturation des prestations inhérentes à la production des B) ;
 - aux mises à disposition de personnel (médical et non médical) par l'Hôpital FOCH ;

Le montant des produits refacturés au GCS Laboratoire Foch et de l'Ouest Parisien s'élève à 8,8 M€ en 2025.

- Flux entrants (Charges) liés aux refacturations :
 - des coûts de production de B par le GCS selon le nombre de B produits pour l'Hôpital Foch et dont le calcul du coût du B est conforme au règlement intérieur ;
 - des mises à disposition de personnel (médical et non médical) ;

Le montant des charges refacturées par le GCS Laboratoire Foch et de l'Ouest Parisien à l'Hôpital Foch s'élève à 8,7 M€ en 2025.

L'impact dans les comptes de l'Hôpital se traduit par un produit net de 126 K€ correspondant aux prestations réalisées par l'Hôpital FOCH pour les autres membres du GCS.

Facturation aux membres	CITE DES FLEURS	HOPITAL ST JEAN	MGEN	ND DU LAC	HOPITAL FOCH	Total
B BHN (en volume)	329 422,00	214 720,00	172 561,00	27 784,00	51 135 558,00	51 880 045,00
Valorisation	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17
Total B 2025/ en euros	56 001,74	36 502,40	29 335,37	4 723,28	8 693 044,86	8 819 607,65

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition (lequel tient compte des frais nécessaires à leur mise en service), à leur coût de production ou à leur valeur d'apport, selon le cas.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle des immobilisations (valeur la plus élevée entre valeur d'usage et valeur vénale) est inférieure à la valeur nette comptable.

Depuis le 1er janvier 2010, les amortissements de ces biens sont calculés suivant le mode linéaire sur les durées d'utilisation suivantes :

- Agencements, Aménagements, Installations générales :

- 20 ans pour les constructions,
- 15 ans pour les rénovations lourdes de bâtiments existants,
- 10 ans pour les agencements « lourds »,
- les opérations « tiroirs » réalisées dans le cadre de l'exécution du plan de rénovation peuvent être amorties sur des durées plus courtes, en fonction de leur durée prévisionnelle d'utilisation définie par la Direction des Fonctions Supports et les services exploitants.

- Matériel Médical :

- 7 ans pour le matériel « lourd » biomédical,
- 5 ans pour le petit matériel biomédical et de soins.

- Informatique :

- 7 ans pour les logiciels systèmes et langages et la téléphonie (réseau),
- 5 ans pour le matériel informatique,
- 2 ans pour les licences micro-informatiques et les logiciels d'utilisation.

- Autres Matériels et Mobiliers :

- 10 ans pour le mobilier de bureau,
- 5 ans pour le mobilier hôtelier et le mobilier de soins,
- 5 ans pour les équipements de nettoyage et d'entretien,
- 5 ans pour le matériel de bureau.

Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire des participations est inférieure à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Les titres de la SASU Foch Santé Investissement International (FSII) apportés à l'Hôpital par la Fondation Maréchal Foch ont été comptabilisés sur la base de leur valeur d'apport en 2012 (note 4).

Stocks et en-cours

Les articles en stocks sont évalués au coût unitaire moyen pondéré. Une dépréciation est constituée pour les articles à rotation lente ou sans rotation.

L'estimation de la provision s'établit de la façon suivante pour l'ensemble des stocks, à l'exception du matériel biomédical :

- 50% pour une rotation de 2 à 4 ans,
- 100% pour une rotation supérieure à 4 ans, ou sans rotation.

Le stock de matériel biomédical ne supporte que très peu de perte de valeur à travers le temps (pièces détachées et accessoires pour équipements), une dépréciation de 10% s'applique donc aux seuls matériels en stock depuis plus de 2 ans.

Une analyse du stock pharmaceutique (Dispositifs médicaux et Médicaments) des dernières années a démontré une absence de pertes. La décision a été prise de ne pas déprécier ce stock au 31/12/2025.

Créances

- Clients et comptes rattachés

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsqu'une perte probable apparaît.

Au 31/12/2025, une dotation aux provisions pour dépréciation des comptes clients été constatée portant le montant de provisions à 6.5 M€.

- Caisse pivot

La loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 relative au financement de la Sécurité Sociale a modifié les articles 23 à 34 du code de la Sécurité Sociale et du code de la Santé afin d'introduire le dispositif de mise en œuvre de la tarification à l'activité.

Le système de financement de l'activité en MCO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique) est un système mixte reposant à la fois sur :

- une facturation à l'activité sur la base d'un tarif de prestation national d'hospitalisation par séjour,
- des enveloppes forfaitaires pour certaines activités ou missions d'intérêt général,
- une dotation pour l'enseignement, la recherche et l'innovation,
- une dotation pour d'autres missions d'intérêt général,
- une dotation, prévue au CPOM, pour les aides contractuelles de l'ARS.

La facturation à l'activité prend en compte des tarifs de séjours, des tarifs par prestation et des éventuels forfaits supplémentaires.

Pour les activités de psychiatrie, leur financement est assuré par une dotation.

En application du circulaire n° DHOS/F1/F2 du 15 juin 2005 relative aux versements des ressources d'Assurance Maladie, des allocations correspondant à un douzième du montant annuel des dotations et des forfaits sont versées selon les modalités suivantes :

- le 20 du mois : allocation mensuelle au titre des dotations et forfaits annuels : MIGAC, FIR, DAF (60%),
- le 5 du mois : 15% de l'allocation mensuelle au titre de la DAF du mois précédent,
- le 15 du mois : 25% de l'allocation mensuelle au titre de la DAF du mois précédent.

Par ailleurs, le décret du 30 mars 2007 précise que le versement de la part tarifée à l'activité est effectué le 5 du mois suivant la notification des montants arrêtés par la direction de l'ARS, ainsi que le versement d'acomptes le 15 et le 20 du mois. Une partie des dotations dues au titre de décembre 2025 a été encaissée au mois de janvier 2026, tandis que l'activité MCO du 4^{ème} trimestre 2025 a été encaissée au cours du 1^{er} trimestre 2026.

- Autres créances

Les autres créances figurent au bilan pour leur juste valeur. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur juste valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le choix de la sécurité a orienté les placements vers des produits non risqués tels que des contrats de capitalisation. Les disponibilités sont comptabilisées en date d'opération.

Apports, dotations, subventions et réserves

Les apports constitués au 1er janvier 1996, en application de la Convention Générale établie entre la Fondation Maréchal Foch et l'Association Hôpital Foch, ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 1997.

Les dons et legs en capital sont enregistrés en compte d'apports. A noter que l'hôpital a pu bénéficier en 2021 d'un apport en fonds propres de 3.8M€ au titre de la restauration des marges. En contrepartie de cette inscription et dans l'attente des versements, une immobilisation financière d'un montant identique a été comptabilisée.

Le niveau de cette immobilisation financière a baissé en 2025 pour atteindre 1,5 M€.

Report à nouveau déficitaire

Le report à nouveau déficitaire résulte de l'affectation des résultats des exercices précédents à la clôture de l'exercice.

Provisions pour risques et charges

- Provision pour engagements sociaux : indemnités de départ en retraite (PIDR) et médailles du travail

Evaluation PIDR

L'hôpital a pour obligation de faire évaluer son passif social selon un calcul actuariel pour la détermination des engagements d'indemnités de départ à la retraite : Tout salarié partant en retraite bénéficie d'une indemnité de départ. Celle-ci est prévue par la Convention Collective FEHAP qui en fixe les conditions selon l'ancienneté.

Ces passifs sociaux sont différés dans le futur (avantages à long terme et avantages postérieurs à l'emploi) et ils ne sont pas connus avec précision (valeur dite actuarielle reposant sur des hypothèses).

Le plus souvent, l'engagement de l'employeur vis-à-vis de son salarié dépend de deux facteurs :

- le salaire au moment du départ en retraite du salarié,
- l'ancienneté du salarié au moment du départ en retraite.

La méthode retenue pour évaluer la provision est identique à celle de 2024. Les hypothèses principales sont :

- le salaire de fin de carrière,
- l'augmentation annuelle des salaires,
- le taux de rotation des salariés,
- le loyer de l'argent (taux sans risque),
- le taux de mortalité (table de mortalité),
- et l'âge de départ à la retraite

A l'Hôpital Foch, l'actualisation du calcul se fait tous les ans.

➤ Modalités de calcul retenues sur 2025

➤ Effectifs

Le personnel présent au 31 décembre 2025 en contrat à durée indéterminée (CDI) représente 2 125 salariés.

➤ Salaire :

La rémunération annuelle à prendre en compte est le salaire brut annuel majoré d'une moyenne d'éléments variables. Les montants sont retraités de la prime décentralisée qui n'est pas prise en compte dans le calcul de l'indemnité de départ en retraite. La revalorisation des salaires retient les hypothèses suivantes :

- 1,2 % inflation comprise pour les médecins.
- 0.8 % inflation comprise pour le personnel non médical

Spécificités du calcul de la prime décentralisée à l'Hôpital FOCH :

Personnel médical :

2% sur l'ensemble des éléments de rémunération sauf :

- Directeur de laboratoire : 5%
- Personnel médical payé au forfait : pas de prime décentralisée

Personnel non médical :

5% sur l'ensemble des éléments de rémunération sauf :

- Salariés entrés avant le 1^{er} janvier 1982 : 1,5% (en contrepartie de l'application d'une valeur de point plus élevée que celle du point FEHAP).
- Personnel non médical payé au forfait : pas de prime décentralisée

- Composantes du calcul
 - Indemnités de fin de carrière :

La Convention Collective applicable en matière d'indemnités de fin de carrière est la convention FEHAP.

Personnel non Médical

La Convention Collective applicable en matière d'indemnités de fin de carrière est la convention FEHAP, revue suite à l'avenant de 2014. Le versement des indemnités est soumis à charges sociales, sur la base d'un taux variant de 54 à 59% en fonction des catégories.

1. Catégorie	Taux de charges patronales 2025 %
AGENT DE MAITRISE	54.00
CADRE	59.00
EMPLOYE OUVRIER	54.00
Employés qualifiés	54.00
HTE TECHNICITE	56.00
MEDECIN	59.00

Départs en retraite

Le montant de l'indemnité versée est calculé selon les éléments suivants : en nombre de mois de salaire brut.

Montant Indemnité :
Personnel Non Médical

	Cadres et Non Cadres
Avant 10 ans	0 mois
De 10 à 14 ans ancienneté	1 mois
De 15 à 19 ans ancienneté	2 mois
De 20 à 24 ans ancienneté	4 mois
De 25 à 29 ans ancienneté	5 mois
30 ans ou plus	6 mois

Personnel Médical

Application du barème légal de départ volontaire du Code du Travail dans la mesure où la convention collective ne s'applique pas aux médecins.

PM	Cadres et Non Cadres
Avant 10 ans	0 mois
De 10 à 14 ans ancienneté	0,5 mois
De 15 à 19 ans ancienneté	1 mois
De 20 à 30 ans ancienneté	1,5 mois
30 ans ou plus	2 mois

➤ Hypothèses

- **Age de départ en retraite à l'initiative du salarié :**

Il a été retenu :

- Personnel non-cadres :

62 ans pour les salariés nés avant 1965

63 ans entre 1965 et 1967

64 ans à partir de 1968

- Personnel cadres et médecins : 65 ans

- **Actualisation au 31-12-2025 avec le calcul du turn over.**

Le taux de turnover ou taux de rotation du personnel représente la moyenne du nombre d'entrées et de sorties sur une période donnée, divisée par le nombre initial de salariés en fin d'année N-1.

Le calcul du taux de turn over prend en compte le personnel en CDI. Il est décliné par catégorie professionnelle et par tranche d'âge.

TURNOVER PNM		Moyenne 2023-2025	Moyenne 2022-2024
AGENT DE MAITRISE		6,5%	8,1%
AGENT DE MAITRISE	19 à 29 ans	20,8%	25,6%
AGENT DE MAITRISE	30 à 39 ans	13,5%	15,1%
AGENT DE MAITRISE	40 à 49 ans	5,0%	8,0%
AGENT DE MAITRISE	50 ans et +	0,0%	0,0%
CADRE		9,0%	10,7%
CADRE	19 à 29 ans	18,2%	24,9%
CADRE	30 à 39 ans	13,1%	14,4%
CADRE	40 à 49 ans	9,1%	10,1%
CADRE	50 ans et +	3,9%	5,0%
EMPLOYE OUVRIER		9,7%	9,0%
EMPLOYE OUVRIER	19 à 29 ans	21,7%	19,2%
EMPLOYE OUVRIER	30 à 39 ans	14,2%	13,4%
EMPLOYE OUVRIER	40 à 49 ans	8,1%	6,7%
EMPLOYE OUVRIER	50 ans et +	1,8%	1,8%
EMPLOYE QUALIFIE		9,3%	9,9%
EMPLOYE QUALIFIE	19 à 29 ans	20,7%	22,4%
EMPLOYE QUALIFIE	30 à 39 ans	9,5%	10,3%
EMPLOYE QUALIFIE	40 à 49 ans	10,0%	9,2%
EMPLOYE QUALIFIE	50 ans et +	3,8%	4,4%
HTE TECHNICITE		13,3%	15,0%
HTE TECHNICITE	19 à 29 ans	22,5%	24,3%
HTE TECHNICITE	30 à 39 ans	11,6%	14,2%
HTE TECHNICITE	40 à 49 ans	8,5%	10,0%
HTE TECHNICITE	50 ans et +	2,8%	3,4%
Total PNM		10,9%	12,1%

TURNOVER PM HORS CDD		Moyenne 2023-2025	Moyenne 2022-2024
MEDECIN	19 à 29 ans	25,0%	58,3%
MEDECIN	30 à 39 ans	12,9%	13,2%
MEDECIN	40 à 49 ans	6,8%	8,0%
MEDECIN	50 ans et +	3,4%	4,7%
MEDECIN		7,6%	8,6%

Le taux d'actualisation retenu s'élève à 3,8%, indice compris dans les dernières fourchettes communiquées par le Syndicat des Actuaire Conseil et Actuaire Experts Indépendants (SACEI).

PROVISION MÉDAILLE DU TRAVAIL

La médaille d'honneur du travail récompense l'ancienneté de service. Pour l'obtenir, il faut justifier d'un certain nombre d'années de service, soit :

- 20 ans pour la médaille d'argent,
- 30 ans pour la médaille de vermeil,
- 35 ans pour la médaille d'or,
- 40 ans pour la grande médaille d'or.

Le salarié doit constituer un dossier de candidature et le déposer avant le 1er mai pour la promotion du 14 juillet et avant le 15 octobre pour celle du 1er janvier. La demande de médaille s'effectue en mairie ou en préfecture à l'initiative du salarié.

La demande de médaille validée par l'administration fera l'objet d'une remise de diplôme rappelant les années de services récompensées.

Données :

- Périmètre :

Identique à celui du calcul de la provision pour indemnités de départ en retraite.

- Composantes du calcul

L'attribution de cette médaille s'accompagne d'une prime versée pour les salariés de l'Hôpital Foch selon les montants suivants :

	Montant Gratification
Médaille Argent / 20 ans	190.33 €
Médaille Vermeil / 30 ans	228.75 €
Médaille Or / 35 ans	476.88 €
Médaille Grand Or / 40 ans	953.13 €

Nouvelle grille pour donner suite à la note de service N° 2020-16

Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Note 4. Actif immobilisé : 330,4 M€ (valeur brute)

Le poste d'actifs immobilisés s'élève à 341,5 M€ bruts au 31/12/2025 contre 330,4 M€ en 2024, soit une hausse 11,2M€.

RUBRIQUES	Valeur brute à la fin de l'exercice 31/12/2024	Augmentations				Diminutions				Valeur brute à la fin de l'exercice	Variation
		Acquisition	Apport	Création	Virement de poste à poste	Virement de poste à poste provenant de l'actif circulant	Virement de poste à poste	Cessions	remboursement s dépôts de garantie		
Immobilisations incorporelles :											
Concessions et droits similaires, brevets	24 835 714	164 585			2 161 017					27 161 317	2 325 603
Immobilisations en cours	3 813 892	1 503 706					2 161 017			3 156 581	657 311
Total des immobilisations incorporelles :	28 649 606	1 668 291	-	-	2 161 017	-	2 161 017	-	-	30 317 897	1 668 291
Immobilisations corporelles :											
Aménagements des constructions	202 331 753	4 829 797									
Installations techniques, matériel et outillage	70 153 422	3 187 049			15 568 €		-			207 177 118	4 845 365
Autres immobilisations corporelles	23 860 852	1 082 453					-		859 549	72 480 922	2 327 500
Immobilisations en cours	2 908 513	1 595 516					15 568 €		13 970	24 943 305	1 082 453
Av /Acomptes sur commandes investissements	-									4 474 491	1 565 978
Total des immobilisations corporelles :	299 254 540	10 694 815	-	-	15 568	-	15 568	-	-	309 075 837	9 821 296
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	327 904 146	12 363 107	-	-	2 176 585	-	2 176 585	-	-	339 393 734	11 489 588
Immobilisations financières :											
Participations financières	395 679									395 679	-
Autres immobilisations financières	2 124 092	47 400							383 413	1 788 079	336 013
	2 519 771	47 400	-	-	-	-	-	-	-	2 183 758	-
TOTAL	330 423 917	12 410 507	-	-	2 176 585	-	2 176 585	-	-	341 577 492	11 153 575

RUBRIQUES	Amortissements et provisions cumulés au 31/12/2024	Dotation de l'exercice				Variation des diminutions			Amortissements et provisions cumulés au 31/12/2025	Variation
		Complément lié à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles	Eléments transférés sur actifs circulants	Eléments cédés	Eléments mis hors service		
Amortissements des immobilisations incorporelles :										
Concessions et droits similaires, brevets	22 313 223		1 432 683				0		23 745 906	1 432 683
Total Amortissements des immobilisations incorporelles	22 313 223	0	1 432 683	0	0	0	0	0	23 745 906	1 432 683
Amortissements des immobilisations corporelles :										
Aménagement des constructions	131 092 563		9 230 935				206 588	0	140 116 910	9 024 347
Installations techniques, matériel et outillage	59 642 139		3 246 314				-206 588	858 272	62 236 769	2 594 630
Autres immobilisations corporelles	16 395 349		1 714 431					0	18 109 780	1 714 431
Total Amortissements des immobilisations corporelles	207 130 051	0	14 191 680	0	0	0	0	858 272	220 463 459	13 333 408
TOTAL	229 443 273	0	15 624 363	0	0	0	0	858 272	244 209 364	14 766 091

Immobilisations incorporelles (valeur brute)

Les éléments incorporels représentent 30,3 M€ au 31/12/2025 soit une hausse de 1,7 M€ expliquée d'une part par les investissements réalisés en 2025 pour 1,7 M€ et d'autre part à un virement de poste à poste de 2,1 M € suite à la mise en service des immobilisations en cours des années antérieures, majoritairement le projet Easily réalisé entre 2022 et 2025.

Immobilisations corporelles (valeur brute)

Les actifs corporels s'élèvent à 309 M€ au 31/12/2025, soit une augmentation de 9,8 M€ par rapport à l'exercice précédent.

- Les immobilisations relatives aux constructions s'élèvent à 207,2 M€, en hausse de 4,8 M€

Cette variation correspond aux investissements réalisés en 2025 dont principalement :

- Création et aménagement du bloc endoscopie pour 1,3 M€
- Les travaux de mise en sécurité et en conformité du parking, ascenseurs et locaux du batiment A suite à l'incendie pour 1 M€

- Les travaux de maintenance et de mise en conformité et mise en sécurité en climatisation, électricité, chauffage, plomberie et second œuvre pour 1,5 M€
- Les travaux de rénovation des locaux de la cardiologie, radiothérapie, psychiatrie et stockeurs pharmacie pour 0,8 M€
- Les installations techniques et les matériels et outillages s'élèvent à 72,4 M€, en hausse de 2,3 M€ par rapport à 2024.

La hausse de 2,3 M€ s'explique d'une part par les acquisitions de l'année 2025 pour 3,2 M€, et d'autre part par des sorties d'immobilisations et mises au rebut pour 0,9 M€.

Ci-dessous le détail des mouvements des installations techniques en 2025 :

Les acquisitions réalisées en 2025 concernent :

- Equipements biomédicaux (échoendoscope, moniteur de surveillance cardio respiratoire...): 2,2 M€
- Equipements anapath (scanner de lames et automates de coloration) : 0,5 M €
- Equipements logistique, laboratoire et instruments chirurgicaux pour l'Hôpital : 0,4 M€

Sorties d'immobilisations pour 0,9 M€ dont :

- Valeur brute des biens cédés de 16 K€, pour des équipements biomédicaux
- Valeur brute des biens mis au rebut pour 0,9 M€ ; essentiellement des équipements biomédicaux
- Les autres immobilisations corporelles s'élèvent à 24,9 M€, en hausse de 1 M€ dont 0,7 M€ d'équipements informatiques, ainsi que du mobilier de soins, mobilier logistique et mobilier de bureau pour 0,3 M€.
- Les immobilisations corporelles en cours représentent 4,5 M€ en hausse de 1,6 M€ par rapport à 2024 et correspondent à une hausse de 1,6 M€ au titre des acquisitions de l'année 2025, dont :
 - Travaux de rénovation du bâtiment Merlin de Thionville, rénovation et mise en sécurité de l'étage sud, pour 0,6 M€

- Rénovation de différents services (psychiatrie, cardiologie, bloc endoscopie et ophtalmologie, ateliers techniques, morgue, etc.) pour 1 M€

Immobilisations financières (valeur brute)

Les immobilisations financières s'établissent à 2,1 M€ au 31/12/2025 en baisse de 0,4 M€ par rapport à 2024. Ce poste est composé des titres de participations de la filiale Foch Santé Investissement International (FSII) entièrement dépréciés, des créances financières liées à la restauration des marges dans le cadre de la dotation Article 50 LFSS pour 1,5 M€, et des parts du GCS PUI Territoire Ouest Parisien pour 2,5 K€. Les autres immobilisations financières de 254 K€ correspondent aux dépôts et cautionnements des logements et parkings occupés par des salariés de l'Hôpital.

Note 5. Stocks et en-cours : 5 M€ (valeur brute)

Les stocks s'analysent de la façon suivante :

Postes	31/12/2025	31/12/2024
Matières premières et autres approvisionnements	1 651 981,20	1 645 522,61
En-cours de production	-	-
Produits finis	-	-
Marchandises (produits phramaceutiques)	3 322 130,27	4 247 828,33
Total	4 974 111,47	5 893 350,94

La valeur brute des stocks atteint 5 M€ au 31/12/2025, en baisse de 0,9 M€ par rapport à 2024.

La provision pour dépréciation porte sur les articles à rotation lente et sans rotation. Celle-ci s'élève à 25K€ au 31/12/2025.

Postes	31/12/2025	31/12/2024	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières et autres approvisionnements	24 659,97	43 478,46	Dévalorisation de 50% entre 2 et 4 ans et 100% après 4 ans autres que PHAR/DM et BIOMED
En-cours de production			
Produits finis			
Marchandises (produits phamaceutiques)			
Total	24 659,97	43 478,46	

Ainsi, la valeur « nette » des produits stockés s'élève à 4,9 M€, en baisse de 0,9 M€ par rapport à 2024.

Note 6. Créances clients et Caisse Pivot : 59,2 M€ (valeur brute)

Les créances clients s'analysent comme suit :

Clients	2025			2024		
	Hospitalisés	Consultants	Total	Hospitalisés	Consultants	Total
Patients	1 298 363	183 385	1 481 748	1 962 615	51 339	2 013 954
Autres débiteurs	13 034 943	3 075 420	16 110 363	16 252 380	3 454 393	19 706 773
<i>Départements(Aide Médicale)</i>	<i>178 917</i>	<i>264 597</i>	<i>443 514</i>	<i>143 445</i>	<i>273 314</i>	<i>416 759</i>
<i>Autres tiers payants</i>	<i>12 856 027</i>	<i>2 810 823</i>	<i>15 666 849</i>	<i>16 108 935</i>	<i>3 181 079</i>	<i>19 290 015</i>
Produits à recevoir	2 627 130	915 628	3 542 757	2 930 978	1 174 162	4 105 139
Clients douteux	4 016 152	1 706 827	5 722 980	4 417 971	1 517 584	5 935 555
Total comptes clients (a)	20 976 588	5 881 259	26 857 848	25 563 944	6 197 478	31 761 422
Dépréciation des comptes clients		6 437 875			6 645 682	

Clients divers	2025		2024	
Prestations diverses		2 631 265		3 134 056
Examens extérieurs		216 747		181 826
Protocoles		671 785		1 579 502
Conventions hospitalières		1 200 804		721 092
Produits à recevoir		2 853 311		1 915 023
Total clients divers (b)		7 573 913		7 531 498
Total créances clients et comptes rattachés (a) + (b)		34 431 761		39 292 920

Caisse pivot	2025		2024	
Solde fact. antérieure 1985		109 612		109 612
Solde fact.de l'exercice (enveloppes)		3 915 643		4 914 649
Solde facturation de l'exercice au titre de l'activité T2A		20 714 019		26 217 095
Produits à recevoir		-		-
Total caisse pivot (c)		24 739 274		31 241 355
Dépréciation de la caisse pivot		109 612		109 612

Total des créances clients et caisse Pivot (a) + (b) + (c)	2025		2024	
	Brut	Dépréciations	Brut	Net
	59 171 034	6 547 487	70 534 275	63 778 981
			6 755 294	

Clients et comptes rattachés : 34,4 M€ (valeur brute)

Le poste « Clients et comptes rattachés » enregistre les créances sur les patients et sur les organismes sociaux ou d'assurance délivrant une prise en charge au titre de l'hospitalisation et des consultations externes. Le total de ce poste s'établit à 34,4 M€ au 31/12/2025, soit une baisse de 4,9 M€ par rapport à 2024. La provision pour dépréciation des créances s'établit à 6,5 M€, en baisse de 0,2 M€ par rapport à 202.

- Patients (Hospitalisés et consultants) : 1,5 M€

Les créances sur les patients (hospitalisés et consultants) s'élèvent à 1,5 M€ au 31/12/2025, soit une baisse de 0,5 M€.

- Autres débiteurs : 16,1 M€

Les sommes dues par les autres débiteurs avec acceptation d'une prise en charge (Mutuelles, Départements, Organismes étrangers) représentent 16,1 M€ concentrées sur l'activité internationale.

- Produits à recevoir (clients) : 3,5 M€

Les produits à recevoir représentent au 31/12/2025 un montant de 3,5 M€, correspondant aux produits de l'activité 2025 qui feront l'objet d'une facturation sur l'exercice 2026.

- Clients douteux : 5,7 M€

Le poste clients douteux est constitué des créances dont le recouvrement est confié à un cabinet extérieur. Il s'élève à 5,7 M€ au 31/12/2025, en baisse de 0,2 M€ par rapport à 2024.

- Clients divers : 7,6 M€

Le poste clients divers représente 7,6 M€ contre 7,5 M€ sur l'exercice précédent soit une hausse du niveau des créances de 0,1 M€, expliquée par la hausse des créances liées aux refacturations de prestations aux établissements de santé partenaires.

Caisse Pivot : 24,7 M€ (valeur brute)

- Caisse Pivot (cf. note 3 § créances) : 24,7 M€ (valeur brute)

Elle est redevable vis-à-vis de l'Hôpital et constituée principalement des éléments suivants :

- Des revenus de la part tarifée à l'activité du dernier trimestre 2025..... 20,7 M€
- Des créances relatives aux enveloppes MIGAC/MIG et autres AC..... 3,9 M€

Un solde de la créance dite de l'article 58 imputable aux activités financées par la dotation annuelle de financement (psychiatrie) de 110 K€ demeure au bilan. Cette créance fait l'objet d'une provision du même montant.

Note 7. Autres créances : 6,4 M€ (valeur brute)

Le poste des « Autres créances » s'établit au 31/12/2025 à 6,4 M€ en valeur brute, en baisse de 0,6 M€ par rapport à 2024. Ce poste se compose essentiellement du reste à percevoir au titre de l'UNIFAF au 31 décembre 2025 pour 1,6 M€ ainsi que des différents comptes courants (FSII 0,4 M€, et les trois GCS pour 0,9 M€). Les indemnités journalières à recevoir représentent 38K€ en baisse de 1,6 M€ par rapport à 2024.

Libellé		31/12/2025	31/12/2024	Variation
Autres Créances		6 374 432,86	6 972 748,23	- 598 315,37
Comptes courants		1 330 482,55	1 441 134,50	- 110 651,95
Débiteurs divers (créances sur formations et GCS)		3 884 496,77	3 165 271,91	719 224,86
Subventions à recevoir		535 615,00	371 000,00	164 615,00
TVA à récupérer (sur FNP)		89 526,24	85 766,77	3 759,47
Salaires et cotisations sociales		157 965,37	115 219,97	42 745,40
IJSS et IJP à recevoir		39 082,76	1 708 128,55	- 1 669 045,79
Créances fournisseurs (RRR, avoirs et acomptes)		337 264,17	86 226,53	251 037,64
Total		6 374 432,86	6 972 748,23	- 598 315,37

Note 8. Placements financiers / Valeurs Mobilières de Placement et disponibilités

Au 31/12/2025, les disponibilités et VMP s'élèvent à 19,5 M€, en hausse de 4,7 M€ par rapport à 2024.

Variation des VMP et trésorerie		2 025	2 024
Instruments de trésorerie et VMP		14 792 976,93	4 772 636,72
Disponibilités		4 707 014,72	10 015 840,72
Total		19 499 991,65	14 788 477,44

Note 9. Fonds propres

Apports dotations et réserves 30,2 M€, montant stable par rapport à 2024.

Les apports constitués au 1er janvier 1996 ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 1997.

Tableau de variation des fonds propre: Art. 431-5

Variation des Fonds Propres	31/12/2024	Affectation Résultat 2024	Augmentation	Diminution ou consommation	Impact fonds propres	31/12/2025
Fonds propres sans droits de reprise	30 209 576				-	30 209 576
Fonds propres avec droits de reprise	-					-
Ecart de réévaluation	-					-
Réserves	-					-
Report à nouveau	44 244 721	- 5 016 971				- 49 261 692
Excédent ou déficit de l'exercice	5 016 971	5 016 971	- 759 105			- 759 105
Situation nette	- 19 052 116	-	- 759 105	-	-	- 19 811 221
Fonds propres consommables						
Subventions d'investissement	36 563 910	-	3 102 230	3 857 389		35 808 751
Provisions réglementées						
TOTAL	17 511 794				-	15 997 531

Subventions d'investissements : 35,8 M€

Rubriques	Subventions brutes			Amortissements des subventions				Subventions Nettes
	Subventions brutes au 31/12/2024	Montants perçus dans l'exercice	Sorties de subventions amorties	Subventions brutes au 31/12/2025	Cumul amortissements au 31/12/2024	Amortissements de l'année	Sorties amortissements de l'année	
Etablissements publics	28 443 328,73	957 420		29 400 748,73	13 855 658,81	754 263,75	-	Net des subventions restants à amortir au 31/12/2025
Autres subventions d'investissements	56 279 677,96	2 144 810		58 424 488,15	34 303 437,93	3 103 124,82		
Total	84 723 006,69	3 102 230,19	-	87 825 236,88	48 159 096,74	3 857 388,57	-	14 790 826,17
								21 017 925,40
								35 808 751,57

Au 31/12/2025, le total des subventions d'investissements brutes reçues par l'Hôpital Foch s'élève à 87,8 M€. Le cumul des amortissements à fin 2025 atteint 52 M€.

Les subventions reçues en 2025 s'élèvent à 3,1 M€ dont 2,1 M€ provenant de la Fondation Foch (projet ambulatoire pour l'oncologie principalement), 0,7 M€ de l'ARS et 0,3 M€ de l'Université Paris Saclay dédiés à des projets de recherche.

Note 10. Provisions pour risques et charges : 11,7 M€

Les provisions pour risques et charges se répartissent comme suit :

RUBRIQUES	31/12/2024	Dotations	Reprises avec objet	Reprises sans objet	Régularisations en capitaux propres	Reclassement	31/12/2025
Provisions pour risques et charges :							
* 1511 : Provisions pour risques	1 404 786	1 207 350	271 927				2 340 210
* 1575 : Provisions pour travaux	-						-
* 1575 : Provision Plan Hôpital 2007	-						-
* 158 : Autres provisions pour charges	8 921 506	1 911 738	1 405 896	-	-	-	9 427 348
15811 -PNIM	-						-
15812-PM	6 999 465	897 269	1 018 354				6 878 381
15840	1 922 041	1 014 468	387 542				2 548 967
	-	-					-
S/total	10 326 293	3 119 088	1 677 823	-	-	-	11 767 557

Les provisions pour risques s'élèvent à 2,3 M€ au 31/12/2025 en hausse de 0,9 M€ par rapport à 2024.

Les autres provisions pour charges s'élèvent au 31/12/2025 à 9,4 M€ et correspondent à :

- ✓ des provisions pour engagements salariaux (PIDR, médailles du travail), dont le solde s'établit à 7,3 M€ au 31/12/2025
- ✓ des autres provisions pour charges : 2,1 M€

Note 11. Fonds dédiés : 2,3 M€

Ce compte représente le financement des projets de la recherche clinique (CRC, PHRC...) pour lesquels des dépenses ou des charges n'ont pas été réalisées à fin 2025. L'évaluation des engagements pris à l'égard des organismes de financement a été faite dans le respect des principes du règlement ANC 2018-06 applicable depuis le 1er janvier 2020.

Ces fonds s'élèvent à 2,3 M€ au 31/12/2025.

Variation des fonds dédiés issus de	31/12/2024	Reports	Utilisations		Tranferts	31/12/2025	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondants aux projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
CRC	1 859 454	-	642 499	218 327	-	2 283 626	-
EX-VIVO	26 580	-	-	19 123	-	7 457	-
ENDOTH MUCO	0	0	-	-	-	0	-
COBLANCE	0	0	-	-	-	0	-
LVL	59 713	-	-	7 498	-	52 216	-
DOLAGE	0	0	-	-	-	0	-
TELEMETRIE	-	-	-	-	-	-	-
PATCH VALIDATION	0	0	-	-	-	0	-
S/total	1 945 748	0	642 499	244 948	-	2 343 299	-
Contributions financières d'autres organismes	-	-	-	-	-	-	-
Ressources liées à la générosité publique	-	-	-	-	-	-	-
Total Fonds dédiés	1 945 748	0	642 499	244 948	-	2 343 299	-

Par ailleurs, les fonds versés pour la mise en œuvre de projets postérieurs à l'exercice comptable sont inscrits en produits constatés d'avance.

Note 12. Emprunts et dettes financières divers : 72,3 M€

Deux nouveaux emprunts bancaires ont été souscrits au cours de l'exercice 2025. Un de 1,5 M€ et le second pour 8 M€ soit un total de 9,5 M€. Les remboursements d'emprunt effectués en 2025 s'élèvent à 9 M€. Ces éléments justifient la hausse de l'en-cours au 31/12/2025.

Note 13. Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 35,9 M€

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit au 31/12/2025 :

Postes fournisseurs d'exploitation	2025	2024
Fournisseurs d'exploitation	1 270 930	13 884 244
Fournisseurs Factures non parvenues	34 647 283	29 626 764
Total fournisseurs d'exploitation	35 918 213	43 511 007

L'hôpital Foch applique la loi n°2008-776 du 4 août 2008 ou Loi de Modernisation de l'Economie (loi LME). Ce poste ne comprend pas les dettes aux fournisseurs liées aux immobilisations (note 16).

Les dettes fournisseurs présentes au bilan sont en baisse de 7,6 M€, passant de 43,5 M€ en 2024 à 35,9 M€ en 2025. Cette baisse est due aux paiements avant la clôture de l'exercice des factures de gaz (2 M€), d'électricité (1.6 M€) et des dettes de l'APHP (4 M€.)

Note 14. Honoraires Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes pour l'année 2025 se sont élevés à 105 K€ HT répartis de la manière suivante :

Venilation des honoraires selon règ. ANC 2022-06		Commissaire aux Comptes 1/ PWC en € HTVA	Commissaire aux Comptes 2 / N/A
Honoraires afférents à la certification des comptes		97 850,00	-
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité			-
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité (projets Digilut et Data)		7 000,00	-
Total		104 850,00	-

Note 15. Dettes fiscales et sociales : 28,1 M€

Au 31/12/2025, le poste des dettes fiscales et sociales s'élève à 28,1 M€ contre 31,1 M€ en 2024, soit une baisse de 3 M€.

Cette baisse s'explique d'une part par la variation des provisions sur compteurs de temps et éléments de rémunération pour + 1,9 M€ ainsi que par une baisse des dettes de cotisations de sécurité sociale pour 4,9 M€ provenant de l'effet report du paiement des cotisations Urssaf 2024 réglées en 2025.

Libellés	2025	2024
Personnel et comptes rattachés	10 207 223	9 604 994
<i>Provisions pour charges</i>		
Congés payés	5 276 625	5 620 763
Autres charges à payer		
PNM: heures supp, RTT, jours fériés, éléments variables imposables	4 915 068	3 974 227
Autres dettes à payer PM/PNM	15 530	10 004
Rappels de salaires		
Organismes sociaux	16 031 172	19 371 903
Sécurité sociale	1 607 190	6 474 312
Autres organismes sociaux	9 544 956	7 152 890
Participation à l'effort construction	1 052 443	532 910
CSE	502 291	807 452
comptes de medecins	207 783	117 902
Autres charges à payer		
Sur congés payés	3 116 510	2 514 424
PNM: heures supp, RTT, jours fériés, éléments variables imposables		1 767 423
RTT des medecins		
Quatorzaines, gardes, astreintes		
Sur autres charges salariales		4 590
Etat: impôts et taxes	1 844 229	2 122 637
Taxes sur salaires	979 331	1 035 469
Prélèvement IR (PAS)	722 739	788 139
TVA collectée		
TVA à payer	27 040	124 658
TVA/ factures à établir	46 490	57 691
Autres impôts et taxes assimilées	-	12 367
Autres charges à payer	68 629	104 314
Total Général	28 082 624	31 099 534

Note 16. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés : 2,9 M€

Les dettes sur immobilisations et comptes rattachés s'analysent comme suit au 31/12/2025 :

Postes fournisseurs d'immobilisations	2025	2024
Fournisseurs d'immobilisations	167 647	887 211
Fournisseurs Factures non parvenues	2 750 574	2 134 585
Total fournisseurs d'immobilisations	2 918 221	3 021 795

Elles concernent essentiellement les travaux immobiliers (rénovation et embellissement d'unités de soins, l'étage de cardiologie, et la mise en conformité des ascenseurs), ainsi que les équipements biomédicaux et informatiques.

Note 17. Autres dettes : 4,5 M€

Les autres dettes s'élèvent à 4,5 M€ au 31/12/2025 en baisse de 2 M€ par rapport à 2024. La baisse s'explique en partie par le remboursement des avances reçues sur la caisse pivot ainsi que le reversement des MERRI des établissements « partenaires ».

Note 18. Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance à hauteur de 0,9 M€ sont constituées des charges liées à des abonnements et prestations de services rattachables aux exercices ultérieurs (assurances, prestations informatiques et abonnements divers)

Les produits constatés d'avance à hauteur de 7,5 M€ représentent les financements de projets en cours et subventions pour des dépenses à venir à compter de l'exercice 2026.

Note 19. Résultat exceptionnel : 0€

POSTES	31/12/2025 selon ANC 2022-06	31/12/2024 selon ANC 2018-06
	-	3 118 117,26
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V- VI)		

Le résultat exceptionnel 2025 est à zéro contre 3,1 M€ en 2025.

La baisse du niveau des charges et produits exceptionnels de 3,1 M€ s'explique par le reclassement en résultat d'exploitation des rubriques historiquement enregistrées en exceptionnel. En effet, depuis le 01/01/2025, la qualification d'exceptionnel concerne uniquement les charges et produits se rapportant à des événements majeurs et inhabituels (Règlement ANC 2022-06).

Ainsi, les quotes-parts de subventions d'investissements reçues et virées au résultat pour 3,6 M€ sont reclassées en subventions d'exploitation.

Note 20. Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices provisionné au titre de l'année 2025 par l'Hôpital Foch pour 60 K€ concerne les intérêts sur les placements financiers (56 K€) ainsi que les plus-values sur cession d'équipements biomédicaux (4 K€).

Note 21. Engagements hors bilan :

L'Association hôpital FOCH a apporté une partie de la garantie de 4 M€ dans le cadre de la mise en place d'un prêt de 8M€ accordé à l'IMM par un partenaire spécialisé dans les soins à domicile.

Engagements de crédit-bail immobilier :

Un contrat de crédit-bail a été signé entre l'Association Hôpital Foch et Dexia CLF Régions Bail le 4 juillet 2005 portant sur le financement et la construction de l'extension de l'Hôpital Foch, modifié par les avenants du 27 octobre 2009, 13 juillet 2010, 12 octobre 2016 et du 07 juin 2018. Le groupe Dexia CLF Région Bail a été cédé en 2023 au groupe BAWAG qui devient le créancier de l'hôpital Foch.

L'échancier de CB a été remboursé au 31/12/2025. Reste 11,42 € à payer d'ici 2032 (cf. tableau ci-dessous).

RAISON SOCIALE	DESIGNATION DU BIEN	DATE DU CONTRAT	REDEVANCES PAYEES - HT - 2025		REDEVANCES RESTANT A PAYER- 2025		
			de l'exercice	Cumulées	A 1 AN	De 1 à 5 ANS	Plus de 5 ANS
SOCIETE BAWAG Reprise du contrat en 2024 (Ex-DEXIA)	EXTENSION de l'HOPITAL FOCH à SURESNES BAWAG propriétaire à partir de 2024 (Ex-DEXIA) Contrat initial Avenant n° 1 Avenant n° 2 Avenant n° 3 Avenant n° 4 Durée : 16 ans 5 mois 4 jours à compter du 02/02/2018 au 04/07/2035	2024 04/07/2005	5 271 192	77 810 740	2	5	4
		27/10/2009					
		13/07/2010					
		12/10/2016					
		07/06/2018					
TOTAL			5 271 192	77 810 740	2	5	4
							-

Engagements de crédit-bail mobilier et location-maintenance :

Les engagements de crédit-bail portent sur le matériel biomédical et les équipements informatiques : la redevance de l'exercice s'est élevée à 4.4 M€ TTC dont 3,6 M€ pour les équipements de laboratoire et biomédical et 0,8 M€ pour les équipements informatiques. Les redevances restant à payer s'élèvent à 12,9 M€ TTC au 31/12/2025 (cf. tableau en annexe 2.2).

Note 22. Masse salariale

La masse salariale "brute" diminue suite aux mesures de rétablissement des comptes mises en œuvre. Des écritures exceptionnelles ont été passées sur les cotisations, ce qui explique la hausse. Après neutralisation de cet effet, ces dépenses sont en baisse et suivent la tendance sur les rémunérations.

Note 23. Contributions volontaire en nature

La Fondation Foch met gracieusement à disposition de l'Association Hôpital Foch l'ensemble de ses immeubles et meubles à travers un contrat de prêt à usage ; En conséquence, la Fondation renonce à percevoir un loyer. Le montant annuel du loyer a été estimé à 14,1 Millions d'euros, ce qui correspond à la surface de 84 000 m2 de l'Hôpital et à une valeur de 168,5€ / m2, qui est le prix constaté pour des locations similaires à des conditions normales de marché.

L'Hôpital bénéficie en 2025 de la même aide qu'en 2024 en ce qui concerne la gratuité des loyers.

Note 24. Informations sur les transactions avec les parties liées

L'hôpital Foch n'a effectué aucune opération avec des parties liées conclue dans des conditions anormales telles que prévues à l'article 431-12 du règlement ANC 2018-06.

Note 25. Evènements Post-Clôture

Les actions destinées à fidéliser le personnel soignant et accroître notre attractivité vont se poursuivre en 2026. De même que la mise en œuvre d'une politique d'innovation avec le développement de l'IA va constituer un enjeu majeur pour 2026 et les années suivantes.

La mise en œuvre du projet de construction d'un nouveau bâtiment qui abritera une petite centaine de lits et places sous condition d'obtention du financement bancaire va être également l'un des chantiers pour 2026 et les trois années suivantes.

3. TABLEAUX D'ANNEXES

Tableau de variation des fonds propre: Art. 431-5

Variation des Fonds Propres	31/12/2024	Affectation Résultat 2024	Augmentation	Diminution ou consommation	Impact fonds propres	31/12/2025
Fonds propres sans droits de reprise	30 209 576				-	30 209 576
Fonds propres avec droits de reprise	-					-
Ecart de réévaluation	-					-
Réserves	-					-
Report à nouveau	44 244 721	- 5 016 971				49 261 692
Excédent ou déficit de l'exercice	5 016 971	5 016 971	759 105			759 105
Situation nette	19 052 116	-	759 105	-	-	- 19 811 221
Fonds propres consommables						
Subventions d'investissement	36 563 910	-	3 102 230	3 857 389		35 808 751
Provisions règlementées						
TOTAL	17 511 794				-	15 997 531

Affectation du résultat comptable en €uros

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Report à nouveau débiteur	- 44 244 721	- 5 016 971		- 49 261 692
Résultat	- 5 016 971	- 759 105	- 5 016 971	- 759 105
TOTAL	- 49 261 692	- 5 776 076	- 5 016 971	- 50 020 797

Le report à nouveau déficitaire s'élève à 49,2 M€ à fin 2025 avant affectation du résultat comptable qui s'élève à - 759 K€.

ENGAGEMENTS HORS BILAN – CREDIT BAIL ET LOCATIONS – En Euros

RAISON SOCIALE	DESIGNATION DU BIEN	DATE DU CONTRAT AT	DUREE DU CONTRAT	REDEVANCES PAYEES				REDEVANCES RESTANT A PAYER				Valeur de RACHAT à confirmer	contrôle	
				de l'exercice	Cumulées	A 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total restant à payer	Cumels des redevances a payer	Calendrier des loyers			
													ECART	
	Immobilisations		Echéance trimestrielle									0		
DEXIA	AVENANT 4 CONTRAT DE CB DEXIA	02/02/2018	25	6.171.560,55	44.124.214,09	-	0,00	0	0			44.124.214	44.124.214 -0	
	Equipement de laboratoire et biomédical		Echéance mensuelle									0		
CM CIC LEASING	CREDIT BAIL DU FOCAL ONE Contrat. N° BM3177-600	20/10/2016	84	106.012,00	804048	0			0	7.680		804.048	0	
AVF BIOMEDICAL	Contrat N° BKMINT-3000	06/12/2016	60	-	100344	0				0		100.344	0	
INTUITIVE SURGICAL SAS	MA3972019 - CONTRAT DA VINCI X-	01/10/2019	84	149.806,37	936.230	149.806	112.935			262.742		1199.032	-0	
INTUITIVE SURGICAL SAS	MA3972019 - CONTRAT DA VINCI XI	01/06/2020	84	197.707,20	1.103.865	197.707,20	82.378			280.085		1.383.950	0	
	LOC MAINT ECHO VOLUSON S6	01/06/2018	60	2.512,92	31.393	-	0			0		31.393	0	
	LOC MAINT ECHO S70 N° 35391019	01/05/2018	60	6.132,77	91.992	-				0		91.992	0	
	LOC MAINT ECHO YE8 N° 35392663	01/06/2018	60	9.382,32	112.588	-				0		112.588	0	
	LOC ECHO GYNECO - TROPHON N°	01/10/2022	84	150.815,89	603.264	150.815,89	301.632	0		452.448		1.055.711	0	
	LOC ECHO 1 VENUE GO / 4 VENUE	01/10/2022	84	31.472,93	125.892	31.472,93	62.946	0		94.419		220.311	0	
	LOCATION LASER LUMENIS H100 N° Proposition 121218	01/10/2019	60	24.573,00	122.865	-	0			0		122.865	0	
	LOCATION MAINT ECHO E95 N° 3539	01/05/2018	60	9.589,98	142.963	-	0			0		142.963	0	
	CREDIT BAIL MAINT	01/06/2018	60	21.000,00	252.000	-	0			0		252.000	0	
	MAMMOGRAPHE HOLOGIC	01/02/2021	84	53.205,86	261.595	53.205,86	57.640	-		110.846		372.441	0	
	ECHO S10 MAMMO	01/02/2021	84	16.737,60	82.293	16.737,60	18.132			34.870		117.163	0	
	OARM	01/10/2022	84	192.653,00	770.512	192.653,00	385.306	0		577.959		1.348.571	0	
SIEMENS HEALTHCARE	OPTIM : 2017_001WF	01/10/2019	48	1.859.329,83	11.405.041,20	1.859.330	8.166.702	1.089.713		11.115.745		22.520.786	-0	
CM CIC LEASING	CREDIT BAIL 3 MOBILES DERADIOLOGIE OPTIMA XR200	03/06/2016	21	-	368.365,2	-	0			0		368.365	0	
	Equipements et prestations informatiques		Echéance trimestrielle											
HEWLETT PACKARD 1	539938953IFRA1	31/12/2019	16	-	289.712	-	0			0		289.712	0	
HEWLETT PACKARD 2	539938953IFRA3	31/12/2019	16	-	23.824	-	0			0		23.824	0	
HEWLETT PACKARD 3	539938953IFRA2	31/12/2019	16	-	62.832	-	0			0		62.832	0	
HEWLETT PACKARD 4	539938953IFRA4	31/12/2019	16	-	155.352	-	0			0		155.352	0	
HEWLETT PACKARD 5	539938953IFRA5	01/07/2020	16	-	319.584	0	0			0		319.584	0	
	TOTAL			9.002.432	64.980.446	2.651.729	9.187.671	1.089.713	12.929.113	63.262		77.909.559	77.377.839	

ENGAGEMENTS HORS BILAN – CREDIT BAIL IMMOBILIER – En Euros

RAISON SOCIALE	DESIGNATION DU BIEN	DATE DU CONTRAT	REDEVANCES PAYEES – HT – 2025		REDEVANCES RESTANT A PAYER- 2025			
			de l'exercice	Cumulées	A 1 AN	De 1 à 5 ANS	Plus de 5 ANS	Total restant à payer
SOCIETE BAWAG Reprise du contrat en 2024 (Ex-DEXIA)	EXTENSION de l'HOPITAL FOCH à SURESNES	2024 04/07/2005	5 271 192	77 810 740	2	5	4	-
	BAWAG propriétaire à partir de 2024 (Ex-DEXIA)	27/10/2009						
	Contrat initial	13/07/2010						
	Avenant n° 1	12/10/2016						
	Avenant n° 2	07/06/2018						
	Avenant n° 3							
	Avenant n° 4							
	Durée : 16 ans 5 mois 4 jours à compter du 02/02/2018 au 04/07/2035							
TOTAL			5 271 192	77 810 740	2	5	4	-

TABLEAU D'EVOLUTION DES EMPRUNTS en euros

COMPTES	DETTES EN FIN D'EXERCICE 2024	EXERCICE 2025			DETTES EN FIN D'EXERCICE 2025
		Nouveaux emprunts mobilisés	Reclassement	Remboursement en capital	
164 Emprunts auprès des établissements de crédit	71 818 631	9 500 000		8 990 315	72 328 316,09
168 Autres emprunts et dettes assimilés (sauf ICNE)	-			-	-
TOTAL	71 818 631	9 500 000	-	8 990 315	72 328 316

Evolution des charges d'intérêts d'emprunts	Exercice 2024		Exercice 2025	
	-	1 820 013	-	1 998 557
Montant du compte 661				
Intérêts courus (cpte 1668)				

Référence emprunt	Annuité de l'exercice		Type de taux (F, V ou C)	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Taux actuariel	Valorisation du coût de sortie au 31/12/N	Capital restant dû au 31/12/N	Capital restant dû au 31/12/N-1
	Échéance de l'exercice partie capital	Échéance de l'exercice partie intérêt							
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit									
C/ 1641 Emprunts en euros									
5187032	8 987 513,86 €	1 998 556,48 €	10	11	12		2 218 524,14 €	72 297 331,10 €	71 784 844,96 €
LBP-00005880	8 987 513,86 €	1 998 556,48 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00%	0,00%	2 218 524,14 €	72 297 331,10 €	71 784 844,96 €
LBP-00005882	400 000,00 €	0,00 €	F	Taux fixe à 0,62 %	0,62%	0,62%	0,00 €	4 800 000,00 €	5 200 000,00 €
LBP-00002726	500 000,00 €	12 529,16 €	F	Taux fixe à 1,01 %	1,01%	1,02%	0,00 €	1 749 999,74 €	2 249 999,78 €
5643995	266 666,64 €	24 127,78 €	F	Taux fixe à 1,43 %	1,43%	1,44%	0,00 €	2 244 444,62 €	2 511 111,26 €
5643996	333 333,36 €	34 359,72 €	F	Taux fixe à 0,62 %	0,62%	0,62%	0,00 €	2 222 222,00 €	2 555 555,36 €
06610	291 054,31 €	978,65 €	F	Taux fixe à 1,71 %	1,71%	1,72%	127 395,56 €	2 134 984,95 €	291 064,31 €
0983280	139 412,12 €	37 802,92 €	F	Taux fixe à 3,54 %	3,54%	3,65%	929 535,10 €	24 422 222,36 €	27 475 000,15 €
DD16091818	3 052 777,79 €	935 791,73 €	F	Taux fixe à 1,96 %	1,96%	1,98%	0,00 €	2 664 286,04 €	2 851 983,16 €
053647G	187 697,12 €	54 218,68 €	F	Taux fixe à 0,28 %	0,28%	0,28%	0,00 €	1 733 333,56 €	2 133 333,52 €
LBP-00013627	399 999,96 €	5 460,00 €	F	Taux fixe à 0,4 %	0,40%	0,40%	0,00 €	2 086 635,95 €	2 485 544,58 €
LBP-00014829	200 000,04 €	9 211,37 €	F	Taux fixe à 0,39 %	0,39%	0,39%	0,00 €	1 149 999,83 €	1 349 999,87 €
DD19940547	399 999,96 €	4 907,50 €	F	Taux fixe à 0,71 %	0,71%	0,71%	0,00 €	2 500 000,15 €	2 900 000,11 €
DD20682270	200 000,04 €	16 282,50 €	F	Taux fixe à 1,17 %	1,17%	1,18%	1 283 333,19 €	1 283 333,19 €	1 483 333,23 €
439097G	300 000,00 €	71 021,28 €	F	Taux fixe à 3,21 %	3,21%	3,26%	2 050 000,00 €	2 050 000,00 €	2 350 000,00 €
DD22448811	500 000,00 €	164 339,58 €	F	Taux fixe à 4,13 %	4,13%	4,21%	205 523,37 €	3 708 333,23 €	4 208 333,27 €
566930G	300 000,00 €	106 828,76 €	F	Taux fixe à 4,21 %	4,21%	4,29%	144 055,66 €	2 375 000,00 €	2 675 000,00 €
LBP-00019113	290 023,48 €	145 257,80 €	F	Taux fixe à 4,5 %	4,50%	4,59%	244 190,74 €	3 069 777,25 €	3 359 800,73 €
01090094	172 272,18 €	145 814,58 €	F	Taux fixe à 4,35 %	4,35%	4,44%	230 657,83 €	3 258 126,38 €	3 430 398,56 €
DD24830244	122 034,79 €	34 036,29 €	F	Taux fixe à 2,57 %	2,57%	2,60%	58 541,52 €	1 377 965,21 €	
	533 333,36 €	176 299,85 €	F	Taux fixe à 3,5 %	3,50%	3,56%	278 624,36 €	7 466 666,64 €	
TOTAL	8 987 513,86 €	1 998 556,48 €					2 218 524,14 €	72 297 331,10 €	71 784 844,96 €

CARACTERISTIQUES GENERALES A L'ORIGINE DU CONTRAT													
	Numéro de contrat	Etablissement de crédit	Date de signature du contrat	Date de consolidation du prêt	Date d'échéance du prêt	Montant nominal contractuel	Type de taux (F, V ou C)	Formule de calcul du taux d'intérêt initial	Taux d'intérêt initial	Taux actuariel initial	Devise	Modalités de remboursement du capital	Périodicité de remboursement du capital
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit	C/ 1641 Emprunts en euros					151 500 000,00 €							
	5187032	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/05/2017	15/05/2017	01/06/2037	151 500 000,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00%	0,00%	EUR	AC	A
	LBP-00005880	BANQUE POSTALE	24/04/2019	14/06/2019	15/06/2029	5 000 000,00 €	F	Taux fixe à 0,62 %	0,62%	0,62%	EUR	AC	M
	LBP-00005882	BANQUE POSTALE	24/04/2019	10/05/2019	15/05/2034	4 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1,01 %	1,01%	1,02%	EUR	AC	M
	LBP-00002726	BANQUE POSTALE	27/07/2017	14/08/2017	15/08/2032	5 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1,43 %	1,43%	1,44%	EUR	AC	M
	5643995	CAISSE D'EPARGNE	29/10/2018	18/11/2018	05/12/2025	2 000 000,00 €	F	Taux fixe à 0,62 %	0,62%	0,62%	EUR	P	M
	5643996	CAISSE D'EPARGNE	29/10/2018	26/02/2019	05/06/2039	3 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1,71 %	1,71%	1,72%	EUR	P	M
	0610	SOCIETE GENERALE	22/07/2010	30/07/2010	30/12/2033	77 000 000,00 €	F	Taux fixe à 3,64 %	3,64%	3,76%	EUR	AC	M
	0983280	CAISSE D'EPARGNE	15/11/2017	15/11/2017	05/05/2038	4 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1,96 %	1,96%	1,98%	EUR	P	M
	DD16091818	ARKEA	06/04/2020	15/04/2020	30/04/2030	4 000 000,00 €	F	Taux fixe à 0,28 %	0,28%	0,28%	EUR	AC	M
	053647G	CAISSE D'EPARGNE	04/01/2021	19/01/2021	05/02/2031	4 000 000,00 €	F	Taux fixe à 0,4 %	0,40%	0,40%	EUR	P	M
	LBP-00013627	BANQUE POSTALE	30/08/2021	13/09/2021	15/09/2031	2 000 000,00 €	F	Taux fixe à 0,39 %	0,39%	0,39%	EUR	AC	M
	LBP-00014829	BANQUE POSTALE	04/03/2022	04/03/2022	15/03/2032	4 000 000,00 €	F	Taux fixe à 0,71 %	0,71%	0,71%	EUR	AC	M
	DD19940547	ARKEA	30/05/2022	30/05/2022	30/05/2032	2 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1,17 %	1,17%	1,18%	EUR	AC	M
	DD20682770	ARKEA	16/11/2022	16/11/2022	30/10/2032	3 000 000,00 €	F	Taux fixe à 3,21 %	3,21%	3,26%	EUR	AC	M
	439097G	CAISSE D'EPARGNE	13/04/2023	17/04/2023	15/05/2033	5 000 000,00 €	F	Taux fixe à 4,13 %	4,13%	4,21%	EUR	AC	M
	DD22448811	ARKEA	10/11/2023	16/11/2023	30/11/2033	3 000 000,00 €	F	Taux fixe à 4,21 %	4,21%	4,29%	EUR	AC	M
	566930G	CAISSE D'EPARGNE	27/05/2024	05/09/2024	05/06/2034	3 500 000,00 €	F	Taux fixe à 4,5 %	4,50%	4,59%	EUR	P	M
	LBP-00019113	BANQUE POSTALE	04/07/2024	15/07/2024	15/07/2039	3 500 000,00 €	F	Taux fixe à 4,35 %	4,35%	4,44%	EUR	P	M
	01090094	BNP PARIBAS	13/01/2025	13/01/2025	13/01/2035	1 500 000,00 €	F	Taux fixe à 2,57 %	2,57%	2,60%	EUR	P	M
DD24830244	ARKEA	28/04/2025	28/04/2025	30/04/2035	8 000 000,00 €	F	Taux fixe à 3,5 %	3,50%	3,56%	EUR	AC	M	

RUBRIQUES	31/12/2024	Dotations	Reprises avec objet	Reprises sans objet	Régularisations en capitaux propres	Reclassement	31/12/2025
1511 - Provisions pour risques	3 103 920	2 049 352	674 419				4 478 853
1515 - Provisions pour garanties							0
157 - Provisions réglementées							0
158 - Autres provisions	7 222 373	1 069 736	1 003 403				7 288 706
S/TOTAL PROVISIONS	10 326 293	3 119 088	1 677 823	0	0	0	11 767 558
29 - Dépréciations immobilisations	393 179						393 179
39 - Dépréciations stocks	43 478	24 660	43 478				24 660
49 - Dépréciations créances	6 755 294	2 193 170	2 400 976				6 547 487
S/TOTAL DEPRECIATIONS	7 191 951	2 217 830	2 444 454	0	0	0	6 965 326
TOTAL GENERAL	17 518 244	5 336 918	4 122 277	0	0	0	18 732 884
59 - Comptes financiers	-						
S/Total	-						
TOTAL	17 518 244	5 336 918	4 122 277	-	-	-	18 732 884

TABEAU DE VARIATION DE L'ACTIF NET IMMOBILISE en euros

	Valeurs Nettes		Variation
	31/12/2024	31/12/2025	
Immobilisations incorporelles	2 522 496	3 415 409	- 892 912
Immobilisations corporelles	89 215 973	84 137 889	5 078 084
Immobilisations en cours	6 722 404	7 631 070	- 908 665
Avances et Acomptes s/commandes Immo	-	-	-
Immobilisations financières	2 126 592	1 790 579	336 013
TOTAL	100 587 466	96 974 946	3 612 519

Informations financières Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu (%)	Quote-part du capital détenu (%)	Dépréciations	Valeur comptable des titres détenus - Nette	Montant des prêts et avances consentis	Montant des engagements donnés	Chiffre d'affaires HT dernier exercice	Résultat (bénéfice ou perte)	Dividendes encaissés	Observations
Renseignements concernant les filiales (>50%)											
FSII - Foch Santé Investissement International		100%	393 179	393 179	-	418 595	-	159 563	- 30 000	-	
GCS TEP Foch Val d'Or		70%	-	-	-	778 128	-	1 142 355	-	-	
GCS LABORATOIRE FOCH ET OUEST PARISIEN	7 500	72%	5 400	-	5 400	76 414	-	9 180 006	-	-	
GCS PUI TERRITORIAL OUEST PARISIEN	5 000	50%	2 500	-	2 500	57 346	-	728 638	-	-	
2. Filiales non reprises (global)							-				
A. Total filiales	12 500		401 079	393 179	7 900	1 330 483	-	11 210 562	- 30 000	-	-
Renseignements concernant les participations (10 à 50%)											
1. Détail par participation							0				
2. Participations non reprises							0				
B. Total participations							0				
C. Total général											

ETAT DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ACCORDEES PAR L'ETABLISSEMENT en €uros

BENEFICAIRES	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT VERSE 2025
Maison des parents Ferdinand FOCH	Participation à l'accueil des familles de patients	30 000
Association banlieue sans frontière	Mise à disposition des gilets bleus	28 000
Association MAV France	Subvention projet AVANS DR RODESCH (recette Maladies Rares sur MIG UF 265/7311811)	5 000
	Trail maroc	13 000
		76 000

**HÔPITAL FOCH
40 RUE WORTH
92150 SURESNES
+33 (0) 1 46 25 20 00**